

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Origine : Demande de renseignements en date du 10 juillet 2003

Demandeur : Régie de l'énergie

Référence : SCGM-4, document 5, page 1
SCGM-3, document 4, page 1

Question :

12.1 Veuillez expliquer l'écart pour l'entreposage de GNL entre le volume du budget 2004 de 43 000 10³m³ (référence (ii), ligne 31, colonne 3) et le volume du plan d'approvisionnement pour l'année 2004 de 58 000 10³m³ (référence (i), ligne 13, colonne 1).

Réponse :

12.1 Il s'agit de deux informations différentes.

Le chiffre de 43 000 10³m³ de la pièce SCGM-3, document 4 ligne 31 colonne 3 représente le retrait prévu de l'usine GNL pour l'année budgétaire 2004.

Le chiffre de de la pièce SCGM-4, document 5 ligne 13 colonne 1 représente la capacité volumétrique de l'usine GNL pour l'année budgétaire 2004. Il devrait être de 59 000 10³m³. Une pièce révisée a été déposée afin de corriger cette erreur.